

EEP et prise en charge des AES Genèse et balbutiements

Journée GERES 2009

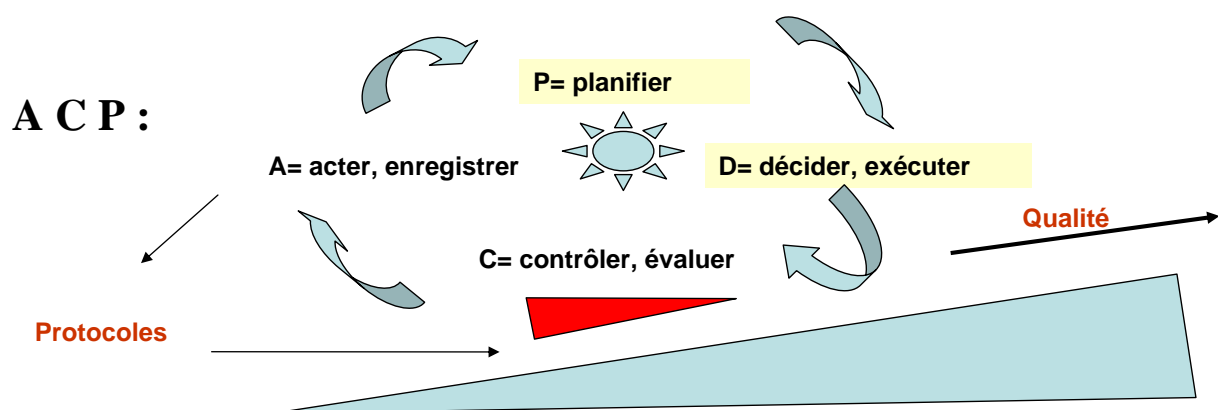
Pr Ch RABAUD

GERES

Corevih Lorraine Champagne Ardenne

FMC : démarche d'autant + efficace qu'ancrée dans la pratique

EPP : regard critique sur ses pratiques pour les améliorer



FMC et EPP = complémentaires

=> Développement Professionnel Continu (DPC)



PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2009 – 2013 DE PREVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS

OBJECTIFS QUANTIFIES

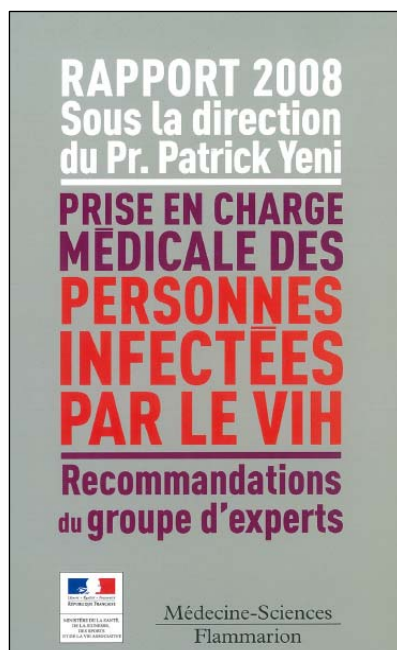
AMELIORER L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE PREVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Objectifs quantifiés de moyens et processus

- *En 2012, 100% des établissements de santé mettent en œuvre des outils d'évaluation des pratiques professionnelles portant sur la gestion du risque infectieux*

Référentiel SFLS

sfls.aei.fr/epp/sfls-organisme-agree-epp-referentiels-criteres.asp



- Dispositif préalable
- Consultation médicale initiale
- Biologie initiale
- Décision médicale
- Dispensation
- Suivi
- Prise en charge financière
- Confidentialité

Exemple

Dispositif préalable

Références	Critères	Exemples d'indicateurs	Niveau de preuve	Validé
La prise en charge des AES fait partie des missions de la COREVIH	La COREVIH coordonne la prise en charge des AES sur l'ensemble de son secteur	Existence d'un groupe de travail (ou autre) spécifique des AES au niveau de la COREVIH et description des modalités		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Existence d'un rapport annuel de la COREVIH sur le sujet et description des modalités		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Existence d'un recueil de données de l'activité AES à l'échelle de la COREVIH et description des modalités		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Existence d'un répertoire des ressources de prise en charge des AES sur le secteur de la COREVIH et description des modalités : liste des services 1 ^{er} et 2 ^{ème} lignes, numéros de téléphone, horaires, ...		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
	La COREVIH évalue son activité dans le domaine de la prise en charge des AES	relevé des EPP concernant la prise en charge des AES sur le territoire de la COREVIH (nombre, nombre de médecins inclus, état d'avancement, ...)		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
	Partie du rapport d'évaluation de la COREVIH concernant la prise en charge des AES		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	
Les modalités de prise en charge des AES sont connues et suivies par la COREVIH, quel que soit le statut de l'établissement	Un protocole est présent dans tous les établissements de soins publics ou privés de l'espace territorial couvert par la COREVIH	% d'établissements (dans le territoire de référence de la COREVIH) disposant d'un protocole/ recommandation, jugé conforme aux bonnes pratiques par la COREVIH		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Taux de couverture de la diffusion du protocole parmi les établissements (dans le territoire de référence de la COREVIH) disposant du protocole :		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Existence d'un protocole à destination des professionnels hors hôpital		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
La COREVIH s'assure de l'absence de disparité du dispositif de prise en charge des AES au sein de son territoire	L'accès à un avis médical pour un AES sur le secteur de la COREVIH est permanent 24h/24 et 7j/7	Existence d'une réponse téléphonique de 1 ^{er} niveau pour un AES 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du secteur de la COREVIH (description des modalités)		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
		Accès à une évaluation médicale simple permettant la délivrance d'un TT d'urgence standard 24h/24 7j/7 (par enquête)		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
	L'accès aux ARV pour un AES sur le secteur de la COREVIH est permanent 24h/24 et 7j/7	Existence de structure(s) de dispensation des ARV de 1 ^{er} niveau 24h/24 et 7j/7 par territoire de santé (description des modalités)		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
	Il existe une possibilité de recours à des tests sérodiagnostics rapides	% d'établissements disposant de tests sérodiagnostics rapides VIH		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Cas complexes	Il existe un référencement secondaire pour des AES particuliers (enfants, obstétrique, ...)	% d'établissements ayant une procédure de référencement médical secondaire pour les cas particuliers (enfants, gynéco obstétrique, partenaires ...): description des modalités, plages horaires & hebdomadaires		<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>

Lancement de l'EPP ...

GERES mandaté par la DGS ...

Identification du répondant :

Mme ou Mr :

COREVIH :

Adresse où pourra être re-contacté le répondant :

.....

Combien d'établissement de soins (hôpitaux et cliniques = lieu potentiel de survenue d'AES professionnels) compte le territoire de votre COREVIH :

Combien d'établissement de soins ayant un Service d'Accueil des Urgences (lieu potentiel d'accueil des victimes d'AES professionnelles et non professionnelles) compte le territoire de votre COREVIH :

Combien d'établissement de soins délivrant des traitement anti-rétroviraux (prophylactiques ou curatifs) compte le territoire de votre COREVIH :

De combien de recours pour AES non professionnels avez-vous eu connaissance en 2008 :

- dans l'établissement siège de la COREVIH :

- dans le territoire couvert par la COREVIH :

Retour aux questions de base

Résultats

- Lancement du questionnaire : Juin 2009
- Lorraine : 51 établissements répondants
 - 25 : pas de prise en charge d'AEV
 - 26 : prise en charge d'AEV

	Public	PSPH	Privé
AES	3	1	5
AEV	13	1	1

Système interne de recueil info : 23/24

Procédure formalisée de PEC : 24/24

« Kit » :
Combivir + Viread = 1
Combivir + Kaletra = 6
Truvada + Kaletra = 8

Etapas ultérieures

- Constitution d'un annuaire de personnes impliquées
- Lancement de l'EPP
- Expérience comparable lancée à Marseille